Envoyé en préfecture le 11/10/2023
Reçu en préfecture le 11/10/2023
Publié le 12 OCT. 2023
ID : 081-218101400-20231004-1919_DL90041023-DE

LAVAUR

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

MAIRIE de LAVAUR

Nombre de conseillers
En exercice : 33
Présents : 24
Procurations : 9
Votants : 33
N° 90 /2023

DÉPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE CASTRES
COMMUNE DE LAVAUR

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : Tarifs séjours avec hébergement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre octobre, à dix-huit heures trente, s'est réuni le conseil municipal de LAVAUR, légalement convoqué le vingt-huit septembre deux mille vingt-trois, dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bernard CARAYON, le Maire.

Étaient présents :
MM. CARAYON, LAMOTTE, Mme IMBERT, M. VIDAL, GUIDEZ, M. FÈVRE, Mme MARIGNOL, M. LARUE, Mmes BALAT, DOURTHE, Adjoints, MM. LABORDE, RENAULT, GAMBIER, Mmes ESPARBIÉ, LESPINARD, MM. POMARÈDE, DELORD, BÉLINGAND, Mmes DECOUX-POINDRELLE, LEY, BONNIFACY, M. NAVELLOU, Mme ALBOUY POMPONNE, DEFAIS.

Avaient donné pouvoir :
M. BONHOMME à M. VIDAL
Mme RÉMY à Mme GUIDEZ
M. VANTAUX à Mme BALAT
Mme GUIRAUD à M. LAMOTTE
Mme TAILHADES à Mme DOURTHE
M. DAVID à Mme ALBOUY POMPONNE
Mme MOUGIN à M. NAVELLOU
Mme FAURE à Mme DEFAIS
Mme LE NY à Mme IMBERT

Madame IMBERT est nommée secrétaire de séance.

L'Adjointe au Maire déléguée au sport et à la jeunesse indique que, par délibération en date du 17 décembre 2015, le Conseil municipal avait fixé la tarification des séjours avec hébergement organisés durant les vacances scolaires, conformément aux modalités conventionnelles du contrat liant la Mairie de Lavaur avec la CAF du Tarn (barème basé sur cinq tranches de quotient familial). Il convient de réévaluer cette tarification, inchangée depuis le 1er janvier 2016.

.../...

Envoyé en préfecture le 11/10/2023
Reçu en préfecture le 11/10/2023
Publié le 12 OCT. 2023
ID : 081-218101400-20231004-1919_DL90041023-DE

Tarification actuelle (forfait journalier) :

QUOTIENT FAMILIAL	FORFAIT JOURNÉE	
	LAVAUR	EXTERIEUR
<500 €	14.00 €	15.00 €
500 à 699 €	23.80 €	24.50 €
700 à 899 €	28.10 €	28.90 €
900 à 1099 €	33.15 €	34.00 €
>1099 €	39.00 €	40.00 €

Nouvelle tarification (forfait journalier) :

QUOTIENT FAMILIAL	FORFAIT JOURNÉE	
	LAVAUR	EXTERIEUR
<500 €	16.00 €	17.00 €
500 à 699 €	27.10 €	27.95 €
700 à 899 €	32.00 €	32.95 €
900 à 1099 €	37.80 €	38.80 €
>1099 €	44.50 €	45.60 €

Les autres modalités d'inscription et facturation ne sont pas modifiées.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la tarification des séjours avec hébergement comme ci-dessus énoncée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

MAIRIE DE LAVAUR (Tarn)

Bernard CARAYON

La secrétaire de séance,

Marie-Christine IMBERT